

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20261020-52_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Anthony LEMERCIER Ancy-le-Libre : M. Laurent PRIMARD Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Gilles GUILLEMENOT Bernouil : M. Patrice LAUGELOT Bérù : Mme Cyrielle SAUNIER CCCVT pour Fleys : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Châtel-Gérard : Mme Elisabeth LANDRIER Cheney : M. Christophe DONADA Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Michel GUINOT Dannemoine : M. Philippe MARTY Dye : Mme Sandrine MAGAUD Epineuil : M. Matthieu PONZ Fleys : Mme Céline ROUSSEAU Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M Hervé BIZIOT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : Mme Agnès HAY Junay : M. Dominique PROT Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : Mme Céline FRANCHE Perrigny-sur-Armançon : M. Jean-Louis INOT Pimelles : Mme Josette LAURENT Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Sébastien NEVEUX Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : Mme Roselyne RAOUX Sennevoy-le-Haut : M. Sébastien MARONNAT Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Gaëtan GUERIN Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Claude ROY Tronchoy : Mme Jocelyne GIRARD Vezannes : Mme Sylviane BERTIN Villon : M. Ladislav DE MONGE Viviers : M. Eric BALACEY Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Sébastien NEVEUX, M. Gilles GARNIER, M. Gaëtan GUERIN, Mme Sylviane BERTIN, M. Ladislav DE MONGE.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	<u>Déléguée titulaire absente excusée suppléée</u> : Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD suppléée par Mme Josette LAURENT. <u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Chichée : Mme Francine ROBIN Molosmes : M. Dominique BUSSY <u>Délégués titulaires absents non excusés suppléés</u> : Vezannes : M. Laurent SEURAT suppléé par Mme Sylviane BERTIN Villon : M. Clément COMET suppléé par M. Ladislav DE MONGE CCTLB : M. Laurent SEURAT suppléé par Mme Sylviane BERTIN, M. Clément COMET suppléé par M. Ladislav DE MONGE. <u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Censy : M. Victor BARDET Collan : M. Francis GOGOIS Gland : Mme Sandrine CAMUS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : M. Stéphane BARDOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Tonnerre : Mme Emilie ORGEL Vezinnes : Mme Anne-Laure BUFFET. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Eric ROUSSEAU, délégué titulaire de Mélisey. <u>Date de convocation</u> : 6 octobre 2026
	<u>Délibération n° 52-2026</u>
	<u>Objet</u> : Compétence « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » - Schéma Directeur d'assainissement de Nuits-sur-Armançon – Réhabilitation du réseau d'assainissement et construction de la nouvelle station d'épuration Programmation de travaux

Vu la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement de mai 2016 établie par l'ASTEE et dont l'Agence de l'eau Seine-Normandie est signataire ;

VU la délibération n° 49-2019 du 4 avril 2019 du comité syndical approuvant les termes de la charte ASTEE et engageant le SET à réaliser les travaux d'assainissement sous charte qualité ;

VU la note de synthèse adressée à l'ensemble des délégués à l'appui de la note de présentation de l'ordre du jour du comité syndical et annexée à la présente ;

Considérant les travaux à entreprendre sur le territoire de la commune de Nuits-sur-Armançon concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement préconisés dans le « schéma directeur d'assainissement » ;

Considérant l'importance du programme de travaux sur le réseau d'assainissement et la volonté d'améliorer les étapes qui jalonnent la réalisation d'un réseau d'assainissement – processus décisionnel – conception – consultation – exécution – réception des ouvrages,

Considérant l'intérêt de réaliser ce chantier sous « Charte Qualité » des réseaux d'assainissement à savoir s'engager à respecter les principes de la Charte, en informer tous les participants, utiliser les outils développés, se garantir la pérennité et la fiabilité des investissements.

Le Comité syndical, après délibération, décide à 16 voix pour 0 voix contre et 0 abstentions :

D'ADOPTER le projet de réalisation des études et des travaux de réhabilitation des ouvrages d'assainissement sur le territoire de la commune de Nuits-sur-Armançon,

D'APPROUVER la réalisation des études et des travaux de réhabilitation des ouvrages d'assainissement sur le territoire de la commune de Nuits-sur-Armançon selon les principes de la « Charte Qualité des réseaux d'assainissement »,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.

Le secrétaire de séance

Eric ROUSSEAU

Le Président :

- ✓ *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).*

PROGRAMMATION DE TRAVAUX SUITE AU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Cette note a pour objectifs de rappeler les principaux éléments du projet et de permettre à la collectivité de se positionner sur les suites à donner. Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur au sein de l'ATD89.

I. Synthèse du diagnostic

L'étude visait à mettre à jour les éléments du précédent diagnostic. Elle intégrait une reconnaissance de l'ensemble des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, une inspection caméra et un test à la fumée sur la totalité des canalisations d'eaux usées. Des tests au colorant ont également été réalisés.

Cette étude met en avant les éléments suivants :

- Système d'assainissement construit à partir des années 1960, présentant les caractéristiques ci-après :
 - x 4 485 ml de réseau d'eaux usées gravitaire, en amiante-ciment ou PVC (pour le lotissement), de diamètre 200 mm,
 - x une station d'épuration à boues activées à aération prolongée d'une capacité de 1000 EH, construite en 1973,
 - x 2 320 ml de canalisations d'eaux pluviales d'un diamètre de 200 mm à 600 mm.
- Les intrusions d'eaux claires permanentes (par exemple eaux de nappe) sont limitées. La présence de vides caves est suspectée dans la partie sud du réseau.
- Le réseau PVC est dans un état médiocre (nombreux poinçonnements, ovalisations et déformations).
- Les canalisations en amiante ciment présentent des défauts structurels importants (fissures, effondrement latéral, perforations) et des branchements récents mal exécutés par perforation directe. L'étanchéité est considérée médiocre en raison en regards borgnes fréquemment fissurés et de jonctions mal réalisées. Des contrepentes et des flaches ont également été relevés.
- Le réseau présente également des regards et des branchements en mauvais état. Quatre anciennes chasses sont également présentes.
- Sensibilité du réseau aux entrées d'eaux claires météoriques :
 - x 2 100 m² de surface active raccordée au eaux usées (=surfaces imperméables telles que toitures, cours, etc.),
 - x 68 tests au colorant réalisées,
 - x 13 habitations non conformes,
 - x 17 habitations restant à contrôler,

II. Bilan des travaux à réaliser sur le réseau d'eaux usées

Le tableau suivant synthétise la proposition de travaux établie par le bureau d'études. Le montant total s'élève à 529 500 € HT. Des travaux complémentaires de reprise des regards et branchements sont également mis en avant dans le diagnostic.

Il est à noter que seules les opérations structurantes et complètes, portant sur la canalisation principale et les branchements associés, peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'eau (taux de subvention : 40 %). Les réparations ponctuelles ne sont pas aidées par l'Agence de l'eau.

Secteurs	Détails
Rue de la Liberté, rue de l'Égalité, rue de la Fraternité, Cf. Fiche travaux n°1	Travaux ponctuels : Reprise par tranchée des 3 jonctions branchements/canalisation. Obturation chasse (compris fissure en amont EU 143) <i>Travaux complémentaires (hors chiffrage) : Reprise tampon descellé EU 138</i>
	7 000 €HT
Rue des Lorettes, rue du Brandin Cf. Fiche travaux n°2	Reprise par tranchée de la jonction regards/culotte br/coude sur EU129 Reprise jonction canalisation/br entre EU 135 et 136 <i>Travaux complémentaires (hors chiffrage) : Reprise par tranchée des boîtes non étanches et étanchéité par l'intérieur des regards non étanches</i>
	12 500 €HT
Rue de la Brogère, rue des Lorettes, rue de la Petite Vitesse Cf. Fiche travaux n°3	Travaux ponctuels : Reprise de 2 effondrements/fissures par tranchée + reprise complète entre EU 103 et EU 120 <i>Travaux complémentaires (hors chiffrage) : Reprise par tranchée des boîtes non étanches et étanchéité par l'intérieur des regards non étanches</i>
	29 500 €HT
Rue de la République, rue de la Libération Cf. Fiche travaux n°4	Reprise complète 20ml réseau de REU16 à 16b ou reprise ponctuelle de 2 regards par tranchée (terrain privé) Reprise 1 branchement par piquage direct par manchette ou par tranchée <i>Travaux complémentaires (hors chiffrage): Reprise par tranchée des boîtes non étanches et étanchéité par l'intérieur des regards non étanches</i>
	29 000 €HT
Rue du Theurot, rue de l'Abreuvoir Cf. Fiche travaux n°5	Reprise totale du réseau par tranchée : 55ml de EU 3 à EU 27 Reprise ponctuel des autres défauts <i>Travaux complémentaires (hors chiffrage) : Reprise par tranchée des boîtes non étanches et étanchéité par l'intérieur des regards non étanches</i>
	67 000 €HT
Rue de la Gare, rue Pasteur, rue du Maréchal Leclerc (D905) Cf. Fiche travaux n°6	Travaux ponctuels par tranchée : Pose de 4 regards Reprise perforation, fissures, cassures <i>Travaux complémentaires (hors chiffrage) : Reprise par tranchée des boîtes non étanches et étanchéité par l'intérieur des regards non étanches</i>
	26 000 €HT
Rue du Moulin, rue des Ecoles, rue du Maréchal Leclerc (D905) Cf. Fiche travaux n°7	Renouvellement par tranchée des réseaux les plus problématiques Des reprises ponctuelles de certains défauts sont éventuellement possibles (à étudier). <i>Travaux complémentaires (hors chiffrage) : Reprise par tranchée des boîtes non étanches et étanchéité par l'intérieur des regards non étanches</i>
	372 000 €HT

Secteurs	Détails
Rue du Maréchal Leclerc (D905) Cf. Fiche travaux n°8	Reprise ponctuelle des défauts importants <i>Travaux complémentaires (hors chiffrage) : Reprise par tranchée des boîtes non étanches et étanchéité par l'intérieur des regards non étanches</i>
	10 000 € HT
Rue du Maréchal Leclerc (D905) Cf. Fiche travaux n°9	Reprise ponctuelle sur 5 m <i>Travaux complémentaires (hors chiffrage) : Reprise par tranchée des boîtes non étanches et étanchéité par l'intérieur des regards non étanches</i>
	5 500 € HT

III. Proposition de programme de travaux en lien avec la construction de la nouvelle station d'épuration

Le projet relatif à la nouvelle station d'épuration prévoit un refoulement depuis le site de la station actuelle vers la future implantation à l'ouest de la commune bordant la RD905 en direction de Fulvy. Ce refoulement empruntera le Quai de l'Armançon, la rue du Moulin, la rue des Écoles et la rue de la Brogère. Certains tronçons du réseau de collecte situés dans ces rues nécessitent des réparations ou des remplacements.

De plus, afin de résoudre les défauts structurels prioritaires repérés dans d'autres secteurs et assurer une participation des partenaires financiers (en particulier l'AESN – 30 % sous conditions), l'ATD89 propose d'élargir le programme de travaux. Celui-ci serait le suivant :

	Rues concernées	Références du diagnostic BIOS	Montant
Travaux en lien avec la construction de la nouvelle station d'épuration	Rue de la Brogère	Fiche travaux n°3	20 000 € HT
	Rue du Moulin, rue des Ecoles, rue du Maréchal Leclerc (D905)	Fiche travaux n°7	372 000 € HT
Travaux sur le réseau prioritaires	Rue de la Liberté, rue de la Fraternité,	Fiche travaux n°1	4 000 € HT
	Rue des Lorettes, rue du Brandin	Fiche travaux n°2	12 500 € HT
	Rue de la Libération	Fiche travaux n°4	20 000 € HT
	Rue de la Gare, rue Pasteur, rue du Maréchal Leclerc (D905)	Fiche travaux n°6	26 000 € HT
	Rue du Maréchal Leclerc (D905)	Fiche travaux n°8	10 000 € HT
	Rue du Maréchal Leclerc (D905)	Fiche travaux n°9	5 500 € HT
Total réseau			470 000 € HT
Estimation STEP			1 165 000 € HT
Total			1 635 000 € HT

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20261020-52_2026-DE